

## COMMUNIQUE DE PRESSE



Commune de  
Ménil-la-Horgne



# A Ménil-la-Horgne, un partenariat inédit pour faire du projet éolien un véritable projet citoyen

---

10/12/2025

La commune de Ménil-la-Horgne, la SEM Grand-Est Énergies et Énergie Partagée et le développeur éolien wpd ont officialisé ce 10 décembre un partenariat unique en son genre pour faire de son futur parc éolien un projet véritablement citoyen. Grâce à cette gouvernance innovante, la commune de Ménil-la-Horgne, la SEM Grand-Est Énergies et Énergie Partagée entrent au capital du projet : deux des huit éoliennes seront « citoyennes », renforçant le partage de la valeur avec le territoire et son appropriation locale. Un cas exemplaire mêlant transition énergétique, participation citoyenne et impact local positif.

### **Un projet éolien soutenu par la collectivité depuis 2018**

Après un premier projet éolien porté par la commune et développé par wpd, inauguré en 2007, Ménil-la-Horgne a choisi de renforcer son rôle d'acteur de la transition énergétique en soutenant, avec le concours de wpd, le lancement en 2018 d'un nouveau projet éolien sur son territoire. Le projet prévoit huit éoliennes, situées au nord de la RN4.

### **Une implication des habitants de bout en bout, unique en son genre**

La commune de Ménil-la-Horgne s'appuie depuis 2020 sur une Assemblée citoyenne réunissant ses 180 habitants, pour concerter l'ensemble de ses décisions municipales stratégiques. C'est dans ce cadre que les citoyens ont été directement impliqués dès les premières phases du projet éolien. Les habitants ont ainsi pu exprimer leurs préconisations sur le projet, sa gouvernance, l'emplacement des éoliennes, leur dimension et les mesures d'aménagement prévues autour du projet.

Claude Kaiser, maire de Ménil-la-Horgne : « *Le projet éolien s'annonce sous les meilleurs auspices grâce au soutien de nombreux acteurs. L'implication de l'assemblée citoyenne a été déterminante pour assurer l'adhésion de la population au projet éolien. Nous aboutissons aujourd'hui à ce pacte d'associés parce que nous avons régulièrement consulté les habitants pour confirmer leur soutien tout au long de l'évolution du projet.* »

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Guillaume Wendling, Directeur général délégué de wpd : « *Ce projet montre comment nous devons développer les énergies renouvelables : en concertation et avec du partage de la valeur. Par ce dialogue, nous continuons d'apprendre, d'évoluer dans nos pratiques et de faire aussi évoluer l'ensemble de la filière.* »

### **Deux éoliennes citoyennes**

Le projet éolien citoyen prévoit que parmi les huit éoliennes, deux seront des éoliennes citoyennes. Cette gouvernance innovante repose sur un partenariat associant l'entreprise wpd, la commune ainsi que deux acteurs venus en soutien de sa démarche : la SEM Grand Est Energies et Énergie Partagée. La SEM et Énergie Partagée seront les garants pour accompagner la commune dans cet investissement. Ce choix ancre durablement le projet dans la vie locale et démontre qu'un parc éolien peut devenir un véritable projet collectif.

François Werner, Président de la SEM Grand Est Energies : « *Nous choisissons des investissements emblématiques qui peuvent être modèles. Il y a beaucoup de gagnants dans ce projet : d'abord l'environnement car les énergies renouvelables sont essentielles pour produire une énergie propre ; mais aussi la démocratie : arriver à construire des solutions concrètes prises collectivement est une belle réussite. C'est le vivre-ensemble qui gagne aujourd'hui* ».

Erwan Boumard, Directeur d'Énergie Partagée : « *Ce projet répond à la charte de notre mouvement et aux critères du Label Énergie Partagée, notamment l'ancrage local par l'implication du territoire et de ses habitants, incarnés par l'Assemblée citoyenne. Au-delà même de la commune, les citoyens pourront également apporter leur soutien au projet en souscrivant des actions auprès d'Énergie Partagée Investissement, mettant ainsi l'épargne locale au service de la transition énergétique du territoire.* »

### **Un atout pour le territoire**

Les huit éoliennes produiront l'équivalent de la consommation électrique de plus de 19 000 foyers.

Ce projet apportera également des bénéfices tangibles au territoire mélinois. Plusieurs aménagements accompagneront le projet. Parmi ceux-ci :

- L'aménagement de la place du village ;
- La création d'un chemin de randonnée ;
- La réalisation de nouvelles plantations.

### **A propos de la SEM Grand Est Energies :**

Grand Est Energies accompagne les acteurs du Grand Est, en particulier les collectivités, dans leurs projets d'énergies renouvelables grâce à un soutien technique et financier. Pour concevoir des projets durables, ancrés et respectueux des territoires et de leur environnement, elle privilégie le co-développement, en impliquant toutes les parties prenantes : collectivités, citoyens, acteurs locaux.

Grand Est Energies est à leur écoute pour coconstruire des projets qui optimisent dans la durée les retombées économiques locales.

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Grand Est Energies a été créée en 2024 et prend la forme d'une société d'économie mixte, au service de l'intérêt général et des territoires. Elle associe la [Région Grand Est](#), [Crédit Mutuel Impact](#) et [Energie Partagée Investissement](#).

### **A propos de wpd :**

Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, la société wpd est présente en France depuis plus de 20 ans. Elle développe des parcs éoliens et solaires photovoltaïques. Son équipe « éolien terrestre » emploie près de 120 personnes et a construit 45 parcs qui alimentent l'équivalent de plus de 1,6 million de personnes en électricité verte. Elle possède des agences à Nancy, Troyes, Reims, Dijon, Lyon, Lille, Limoges, Cholet, Nantes et Boulogne-Billancourt, son siège. wpd est un acteur engagé, garantissant des projets d'énergies renouvelables harmonieux, travaillant en étroite collaboration avec les communes, la population, les associations locales, les collectivités et les services de l'Etat.

[www.wpd.fr](http://www.wpd.fr)

### **A propos d'Energie Partagée**

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable, portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance.

Énergie Partagée a créé et attribue le Label Énergie Partagée. Soutenu par l'Ademe, ce label distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement vertueuses pour les territoires.

Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisé Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7600 actionnaires citoyens. Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a financé plus de 190 projet à hauteur de 50 millions d'euros.

[www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)

### **Contact presse :**

Pour wpd : Lola Bluwol – Tél : 07 63 52 55 63 – Email : [l.bluwol@wpd.fr](mailto:l.bluwol@wpd.fr)

Pour Énergie Partagée : Xavier Rabilloud – Tél : 07 57 18 66 21 – Email : [xavier.rabilloud@energie-partagee.org](mailto:xavier.rabilloud@energie-partagee.org)